



BRANCHE ET VOUS



Union Fédérale des Retraités



FGA
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**N°1
Janv. 2017**

ÉDITO

Emmanuel DELETOILE
Secrétaire National



Allez à un congrès de l'Union Fédérale des retraités et amusez-vous à parler « des actifs et des retraités » ! Vous aurez bien de la chance si vous ressortez indemne après une telle provocation. A la lecture du compte rendu et de la résolution générale portée par tout le bureau de l'UFR, chacun peut constater à quel point les militants de l'UFR de l'agroalimentaire sont actifs, ancrés dans la réalité, la modernité et les grands sujets de la société.

Equité des régimes de retraite, renforcement du syndicalisme de retraités européen, respect de la dignité des personnes, accès aux soins, pouvoir d'achat, autant de sujets qui attestent de la hauteur et de la profondeur des débats qui ont animé le congrès du 30 novembre auquel participaient quelques 30 participants représentant 13 Sections Syndicales de Retraités.

(suite de l'édito page 2)

SOMMAIRE

Table des matières

Edito (suite).....	2
En passant par 2016.....	3
Nouvelles de l'UCR.....	4
La CFDT a besoin de ses militants retraités !.....	6
La fidélisation et le développement syndical en question ?	8
Nos pensions de retraites.....	9
Congrès UFR compte-rendu Assemblée Générale	11
Congrès UFR Résolution Générale	17

**Fédération
Générale de
l'Agroalimentaire
CFDT**

47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris CEDEX 19
Téléphone: 01 56 41 50 50
Télécopie: 01 56 41 50 30
E-mail: fga@cfdt.fr

Edito (suite)

Amendements, débats, votes ! Si le fond est là, la forme également avec de beaux exercices de démocratie grâce au travail en amont de certaines SSR.

C'est ainsi, avec une résolution riche et partagée, que le bureau pourra s'atteler des maintenant à bâtir le plan de travail des deux prochaines années. Il convient de conclure sur le développement et l'apport inestimable des Sections Syndicales de Retraités.

En effet, elles peuvent, et doivent accueillir TOUS les adhérents qui cessent leur activité professionnelle, par un transfert automatique et un ajustement de leur cotisation à 0,50% de leurs ressources, versus 0,75% en activité.

A l'heure où il est difficile de faire adhérer, il est plus aisé de conserver ! On sait bien que c'est le maintien d'un lien et d'un rapport de proximité qui font rester les futurs retraités à la CFDT. C'est là un enjeu capital pour notre syndicalisme d'adhérent et notre autonomie financière !

Si l'UFR en est consciente et mobilisée cela nécessite que tous les syndicats jouent le jeu de ces transferts, dans le respect de nos textes et de nos congrès !

Au nom du bureau de l'UFR et de l'ensemble du staff fédéral, nous vous souhaitons une belle et bonne année 2017 pour vous et celles et ceux qui vous sont chers.

En passant par 2016

En effeuillant un peu 2016 qui pourtant a passé bien vite malgré les intempéries et les catastrophes naturelles qui se sont abattus sur notre belle planète, et dont malheureusement nous sommes un peu responsables par nos façons de vivre et d'agir, il n'est pas trop tard pour devenir pleinement responsable de nos actes. Nous retrouvons toujours les fermetures d'entreprises, les délocalisations, et donc les pertes d'emplois, le chômage et un avenir sombre pour nos enfants et petits-enfants.

Moins de pouvoir d'achat pour les uns comme pour les autres et la pauvreté qui continue de s'installer chez les moins nantis d'entre nous, en effet près de 9 millions de personnes dont 3 millions d'enfants et un nombre grandissant de retraités vivent dans la pauvreté et la précarité. Pour les jeunes malgré études et diplôme il est rare de trouver du travail avant 25 ans, de ce fait ils sont obligés de rester chez les parents faute de moyen. Les prix des locations étant trop élevées, même pour ceux ayant trouvé un petit job.

D'autre part l'allongement de la durée du temps de travail est pour beaucoup de nos concitoyens mal vécu, car ils vivent dans un stress souvent à la limite du burn-out, dû aux nouvelles technologies non maîtrisées et par un manque de formation de ces nouveaux outils.

Concernant la santé, le déremboursement de bon nombre de médicaments, les hausses des honoraires, la suppression de bons nombres d'établissements de soins entraînant des déplacements coûteux, les dépassements d'honoraires, tout cela pès fortement sur le pouvoir d'achat et beaucoup d'entre nous ne peuvent plus accéder aux soins. Les maisons de retraites coûtent de plus en plus chers et elles ne sont plus accessibles à tous, et les aidants familiaux peinent sous la charge de travail supplémentaire. Il faut espérer que le 2^{ème} volet du plan vieillissement soit enfin mis en place afin que le reste à charge ne soit plus un handicap.

La CFDT Retraités demande un changement d'indexation pour les pensions de retraite qui stagnent depuis plus de quatre ans, c'est la raison de la manifestation du 20 Septembre. Un grand regret cependant, le manque de participation de nos adhérents. Pour obtenir ce changement il faudra surement passer par d'autres manifestations et nous espérons pouvoir compter sur vous tous, ne dit-on pas que l'Union fait la Force, ensemble nous pourrons améliorer le quotidien.

L'an 2017 sera une année d'élections présidentielle, il est à souhaiter que notre pays reste un pays où la Démocratie garde tout son sens dans « la Liberté l'Egalité et la Fraternité ».

Pour porter vos demandes vous pouvez compter sur l'aide de la CFDT Retraités, de la Confédération CFDT, et bien sur votre UFR-FGA qui continuera de relayer vos soucis et vos problèmes, et nous comptons sur vous pour nous aider au développement de notre UFR et de nos SSR et donc de la CFDT en parlant à vos amis et connaissances des valeurs de notre organisation, valeurs qui reposent sur la solidarité et dont la devise est : **S'engager pour chacun et Agir pour tous.**

SUZANNE FRATTO, Secrétaire Générale de l'UFR/FGA

Nouvelles de l'UCR

Lettre aux médias n°8 : Les raisons de la colère

« On se fait ponctionner 230 millions sur les sommes non utilisées de la Casa pour combler le trou de l'ONDAM. Et plus 50 millions pour les départements à destination du RSA ! La colère monte. Et elle est légitime. »

Depuis trois ans, on allège ainsi le fardeau de l'Assurance maladie au détriment du budget du Conseil national de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Cette colère est légitime parce que, depuis avril 2013, date de la création de la Casa, elle n'a encore jamais été utilisée complètement en direction des personnes âgées alors que la loi ASV est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

Plus encore, le gouvernement a prévu une rallonge de 50 millions pour aider les départements à financer le RSA, tirés de « la cagnotte de la Casa ». Certes les retraités sont et resteront solidaires. Mais on peut surtout s'interroger sur la qualité du respect des règles comptables et des budgets « affectés » de la part de l'État.

Pour la CFDT Retraités qui s'est toujours engagée dans le cadre du projet de loi ASV, ce détournement est d'autant plus inacceptable que les besoins sont croissants en direction des personnes âgées.

Dominique FABRE

Secrétaire générale de la CFDT Retraités

Pouvoir d'achat des basses pensions et CSG

La CFDT Retraités accueille avec satisfaction la proposition du gouvernement de faire un geste pour les basses pensions, dans un contexte de plusieurs années de stagnation de pension. Pour améliorer le pouvoir d'achat des retraités les plus modestes, le gouvernement envisage de relever les seuils d'imposition pour les différents niveaux de CSG auxquels les retraités sont assujettis. Il entend ainsi corriger les effets négatifs de mesures qui ont augmenté mécaniquement le revenu fiscal de référence de certains retraités, sans augmenter leur revenu réel. Nombre d'entre eux ont été soumis à la CSG au taux plein ou au taux réduit, alors qu'ils en étaient exonérés auparavant.

Satisfaction, car cette mesure est l'occasion de corriger les effets pervers d'une réforme des modalités d'imposition du taux réduit de CSG (3,8%). Jusqu'en 2015, ce taux réduit de CSG s'appliquait aux retraités non imposables. Cette disposition a été revue car certains foyers aux revenus confortables bénéficiaient de ce taux réduit par le truchement de déductions de revenus, de déductions d'impôts ou de crédits d'impôts. Ce critère d'impôt a été remplacé par un critère de revenus, plus équitable, étant le plus à même de prendre en compte les capacités contributives de personnes. La CFDT Retraités reste cependant vigilante, quant à faire financer l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages par la protection sociale, et plus particulièrement par

l'assurance maladie qui reçoit la plus grosse part de la CSG. Le recours à l'exonération des contributions sociales, recours trop souvent utilisé, pour, par exemple, favoriser l'emploi ou le pouvoir d'achat des ménages, ne peut se faire au seul détriment du financement de la protection sociale.

Pour la CFDT Retraités, il convient plutôt d'examiner avec soin les conditions de financement de la protection sociale qui doit être au contraire consolidé dans un esprit de plus grande solidarité.

Source CFDT Retraités

La CFDT a besoin de ses militants retraités !

C'est Laurent Berger, le Secrétaire Général de la CFDT qui le dit. Si ce titre ne vous interpelle pas, c'est que vous n'avez pas lu le FIL BLEU de septembre-octobre.

Les retraités d'aujourd'hui, dans une majorité des cas, profitent de l'allongement de la durée de vie. Et ils sont, heureusement, en meilleure santé que les générations du siècle dernier.

Ils ont envie de bouger, ils forment le gros des vacanciers d'arrière-saison. Les professionnels du tourisme le savent bien et en font une cible privilégiée dans leurs campagnes publicitaires.

Mais la face cachée est toute autre. Combien de retraités n'ont pas les moyens de partir en vacances ? Combien d'entre eux arrivent à peine à vivre dignement de leur petite retraite et combien d'entre eux fréquentent les lieux de distribution de repas ?

Ils ont envie de participer à la vie associative de leur lieu de résidence.

De très nombreuses communes disposent d'un Club du troisième âge. Ces clubs sont souvent les seules structures facilement accessibles aux retraités, tant géographiquement que financièrement.

C'est le lieu privilégié pour les rencontres autour d'une tasse de café ou d'un verre de vin. On y parle du passé, de la santé, des enfants, du climat qui aurait changé. Les plus malins ont des solutions à tous les maux de la terre et savent mieux que nos gouvernants comment faire pour que tout aille mieux. Je les appellerai les « yaka » et les « faut qu'on ».

Ils savent aussi se rendre utile. En étant peut-être une nounou gratuite pour les petits enfants qu'il faut mettre à l'école, faire manger à midi et garder jusqu'au retour des parents. Ils peuvent être un papi bricoleur, un jardinier, un chauffeur occasionnel, un gardien d'animaux de compagnie. La liste est infinie.

Mais les retraités d'aujourd'hui peuvent également être des aidants ou des garde malades pour leurs parents âgés. Tâche oh combien difficile. Ce n'est pas pour rien qu'il existe des sessions d'aide aux aidants » Combien d'aidants ruinent leur santé en essayant de faire face à des situations de dépendance d'un parent dont la place n'est plus au domicile mais dans une structure spécialisée mais qui refuse obstinément d'y aller. Voilà un sujet à travailler dans nos structures.

Ils sont utiles à la CFDT Retraités. Par leur fidélité à la CFDT ils contribuent, certes plus modérément que les salariés actifs, à son indépendance financière. Beaucoup d'entre eux ont une expérience de militant qu'ils sont prêts à transmettre aux plus jeunes. Beaucoup d'entre eux siègent dans des structures telles que la MSA dont les délégués peuvent être des retraités. A la MSA les retraités servent souvent à compléter les listes de délégués cantonaux. Nous avons bien vu que cela a été très utile lors des dernières élections.

Les retraités ont leur place dans les CCAS et les CIAS. C'est plus difficile de s'y faire accepter car c'est le maire ou le président de l'intercommunalité qui a le dernier mot. Il y placera les plus dociles et non des militants syndicaux qui auront des revendications et poseront des questions gênantes.

Les syndicats de retraités CFDT étant représentatifs de tous les retraités, ils ont leur place dans les CDCA et à l'ARS où ils représentent les usagers. Je rappelle que ces structures ont pour mission de faire des recommandations et des propositions aux élus. Ils sont légitimes pour aller discuter avec les gouvernements et proposer des solutions susceptibles d'améliorer le sort des retraités. Ce n'est pas le cas des associations catégorielles dont le seul but est de défendre leurs adhérents et souvent d'encaisser des cotisations.

Georges ECKERT

La fidélisation et le développement syndical en question ?

Pourquoi et comment pouvons-nous fidéliser les nouveaux retraités (es)adhérents (es) CFDT et faire adhérer les futurs retraités qui ne connaissent pas encore notre syndicalisme et nos sections syndicales de retraités de l'agroalimentaire (SSR agro) ? C'est l'une des principales préoccupations des structures de la Fédération Générale de l'Agroalimentaire (FGA-CFDT) comme de tous les syndicats de la CFDT ! Nous savons tous que « Plus nous serons nombreux et plus nous serons forts » pour faire remonter nos revendications à tous les niveaux de la Gouvernance politique de notre pays et les défendre avec détermination ! Toutes celles et ceux qui ont participé à l'Assemblée Générale de notre UFR. le 30 novembre dernier ont pu mesurer combien ces sujets étaient importants, surtout dans ces temps difficiles. Les échanges au cours des débats animés de cette A.G. ont fait ressortir combien les motivations du plus grand nombre d'entre nous étaient présentes pour redynamiser nos S.S.R. et à en faire vivre dans tous les départements de notre Pays, avec comme objectifs prioritaires :

- Fidéliser et garder un maximum de futurs retraités (es) adhérents (es) CFDT de l'agroalimentaire. Pour ce faire, utiliser tous les moyens d'informations à notre disposition, y compris l'organisation des rencontres, totalement prises en charge « adhérents CFDT bientôt en retraite » pour les convaincre de l'importance de rester adhérents (es).
- Diffuser les informations qui nous sont adressées par la FGA, l'UFR (Par exemple « Branche et vous »), l'URR et l'UCR (Retraité militant).
- Faire remonter les revendications spécifiques de nos S.S.R. dans les UTR et à l'UFR lesquelles sont portées par nos représentants au Conseil Fédéral de la FGA et au sein de l'UCR.
- S'investir au maximum possible dans les UTR pour traiter toutes les autres revendications qui concernent l'ensemble des retraités (es).
- Rendre des services aux syndicats de salariés de l'agroalimentaire et proposer nos disponibilités, notre expérience ou notre savoir-faire.
- Tout faire pour que nos SRR, plus ou moins corporatistes (Crédit agricole, MSA, Inséminateurs, Coopératives etc...) s'ouvrent à tous les retraités CFDT, issus des différents secteurs de l'agroalimentaire.

PS : Il faut que nous sachions que si tous les SGA, UDA. et UPRA avec l'aide des retraités (es) de l'agroalimentaire, arrivaient à créer une SRR agro dans les départements qui n'en possèdent pas, notre UFR-FGA pourrait subvenir de manière plus autonome à ses besoins financiers. Elle serait moins dépendante des finances de la FGA ! En effet, la charte financière de notre organisation syndicale permet et oblige le SCPVC à verser à l'UFR, 15 % de la cotisation des adhérents (es) des SSR. Nous sommes donc tous invités à œuvrer en faveur de toutes les formes de solidarité.

Francis DALIGAULT

Membre du bureau de l'UFR-FGA.

Nos pensions de retraites

RAPPEL :

En France, la retraite de base est complétée par des retraites complémentaires obligatoires. Elles reposent sur le mécanisme de la répartition ; ARRCO pour tous les salariés et AGIRC pour les cadres.

Elles sont attribuées par les caisses (régionales) d'assurance retraite, de santé au travail (CARSAT) et la caisse nationale d'assurance vieillesse.

Depuis la réforme « BALLADUR » de 1993, les retraites de base ne sont plus indexées sur la hausse des salaires mais sur celle des prix à la consommation. Cette nouvelle base d'indexation a été étendue à la fonction publique par la loi FILLON en 2003, soit dix années plus tard. L'ensemble des retraites de base sont donc aujourd'hui revalorisées par rapport à l'inflation.

Les pensions de retraites complémentaires ARRCO et AGIRC, étaient revalorisées le 1er avril ; Or, l'accord signé le 30 octobre 2015 par le patronat et les syndicats, gestionnaires des deux régimes, a repoussé l'indexation au 1er novembre. Ce qui n'est pas une bonne nouvelle pour les retraités.....

Rappelons aussi, que pour résorber, en partie, les déficits de l'ARRCO et de l'AGIRC, les partenaires sociaux ont introduit, dans le cadre de l'accord du 13 mars 2013, une sous-indexation des pensions complémentaires de 1 point par rapport à l'inflation. La mesure a été reconduite jusqu'en 2018 par l'accord du 30 octobre 2015.

S'agissant de l'historique des revalorisations des pensions de base et des retraites complémentaires des salariés, il faut aussi indiquer que depuis 2013, elles n'ont pas été réévaluées d'un centime. En 2016, le taux de revalorisation des pensions de base a été fixé aussi à 0 %, au 1er octobre 2016, signifiant ainsi que le montant des retraites de base ne va pas augmenter non plus cette année.

Le gouvernement nous informe, tout sourire, qu'il n'est plus besoin de reculer l'âge de départ à la retraite grâce au « très net rétablissement » des comptes du système de retraites. L'équilibre financier des régimes de retraites est assuré en 2016, nous assure-t-on.

Toutefois, ce satisfecit ne tient pas compte du déficit du Fonds de solidarité vieillesse (FSV), qui verse notamment les cotisations retraite des chômeurs et le minimum vieillesse qui atteindrait 3,9 milliards d'euros.

Il est temps que les responsables politiques prennent la vraie mesure de ce qui se passe et des difficultés sans cesse croissante des retraités.

CA SUFFIT ! Le calcul des pensions de retraites doit être revu de toute urgence. Il doit s'appuyer sur la hausse des salaires et non plus sur la hausse du coût de la vie, tout proche de 0 depuis des années. Seulement, les prix alimentaires et de première nécessité plus la santé et le chauffage (énergie) poursuivent leur progression et le pouvoir d'achat des retraités ne cesse de baisser.

De plus, les hausses des taxes d'habitation et les taxes foncières subissent des augmentations importantes, impactant encore plus le niveau de vie des retraités, qui doivent, étant donné la situation de l'emploi, venir en aide à leurs enfants, voire, à leurs petits-enfants.

Cette situation s'aggrave chaque année et il est « urgent » de mettre en œuvre les moyens de revoir la revalorisation des pensions de retraites.

Nous en appelons au futur Président de la République afin qu'il tienne compte de nos revendications, car jusqu'ici, les programmes des candidats qui nous sont proposés sont particulièrement «sourds» à ce sujet.

Cela ne semble pas être, pour eux, une priorité !

Soyons vigilants, il en va de notre vie quotidienne !

José AMAR (SSR 40)

Congrès UFR compte-rendu Assemblée Générale

Tenue le 30 novembre au siège de la Fédération, l'assemblée générale 2016 a rassemblé 29 participants représentant de 13 Sections Syndicales Départementales : des Landes au Pas de Calais, de Drôme-Ardèche à la Vendée. Une forte participation des Alsaciens (Bas-Rhin) et des Lorrains (Vosges) est à noter. Et une interrogation : l'absence de fortes sections : Bretagne, Aveyron et autres...

A 9h30, notre Secrétaire Suzanne FRATTO ouvre la séance. Elle est accompagnée d'Emmanuel DELETOILE, Secrétaire National en charge de l'UFR, qui succède à Pascal SOUZY.

Bernard RUDEAU, membre du CE de l'UCR-CFDT depuis 2004, participe à notre assemblée générale UFR-FGA dont il est en charge. Il interviendra en AM au titre de son mandat UCR.

Suzanne présente le déroulement de l'AG et fait appel à candidature au bureau de l'UFR ; Thérèse Mancenot fait acte de candidature au titre de la SSR 88 – Puis vient à l'ordre du jour.

1/ Vote du PV de l'assemblée générale du 14 octobre 2014. **Adopté à l'unanimité des présents.**

2/ Compte-rendu de l'activité de l'UFR 2014-2016 ; adressé par courrier aux SSR

Après un rapide rappel, la secrétaire donne la parole à Maurice SOUCHE, de la SSR Drôme-Ardèche qui a consacré une réunion de travail à la préparation de l'assemblée générale UFR.

Pour le CR d'activités, il interroge sur le DEVELOPPEMENT ; en particulier notre décision 2014, corroborant celles des congrès FGA (2002-2006), de créer **une SSR par département**. Qu'en est-il en 2016 ? Quelles sont les avancées, les difficultés ?...

Francis Daligaut indique que sur 44 SSR affichées en 2016, un bon tiers ont une activité réduite et nécessitent un renouvellement militant. Certaines n'ont pas d'activité spécifique : les adhérents militent dans les ULR (cas de la Manche). Enfin, un bon tiers des SSR ont un rôle propre très actif localement et dans l'animation UTR et ULR... ou en lien avec des associations partageant nos valeurs pour des actions communes (en Mayenne).

Quelques SSR ont été mises en place ou renouvelées récemment: AUBE et AISNE. Dans l'EURE,

la SSR-FGA 27 créée en 2015 est « morte-née » suite à l'obstruction locale : SGA et UTR.

Francis rappelle **l'objet premier des SSR-FGA** : Garder le lien avec les sections et syndicats de salariés pour préparer et faciliter les transferts lors du passage à la retraite.

Il précise : 3 membres volontaires sont nécessaires pour constituer une SSR-FGA, sous couvert de l'UTR du département. **Ces VOLONTAIRES, il nous faut les repérer via les SGA et UTR ou autres connaissances...(UPRA, etc...)**

Le membre de l'UFR chargé de la région peut être le catalyseur et le facilitateur pour la création.

Le vote par mandats donne les résultats suivants : 26 mandats – 25 Pour – 1 Abstention.
Le compte-rendu d'activité 2014-2016 est adopté.

3/ Cotisations et Développement

Les cotisations UFR sont passées de 6700 à 13200 en 10 ans. Une légère stagnation est observée en 2015 : - 0,15 %. Avec une SSR dans chaque département, l'UFR serait indépendante financièrement de la FGA. Ce qui n'est pas le cas en 2015-16.

Nadine GOUIN, en charge du développement à la FGA, sollicitée pour participer aux échanges, indique que la FGA fait beaucoup d'adhérents mais en perd davantage; d'où une baisse sur 4 ans; d'où la nécessité d'un travail sur la fidélisation...

Un effort marqué est programmé par la FGA pour faciliter les transferts : ciblage des partants en retraite 12-15 mois avant le départ envisagé, documents à disposition des syndicats pour faciliter les modalités de transfert, relance via les SSR, rappels des décisions de Congrès (Art ; 24).

Emmanuel précise **« Appelez-moi si certains syndicats bloquent les transferts »**. Il est indispensable que la FGA s'engage dans une dynamique vertueuse, votée par les Congrès successifs. Les retraités doivent être orientés vers les SSR. Les Syndicats ou sections ont à démarcher de nouveaux salariés sans faire l'autruche. Notre audience et celle de la CFDT dans son ensemble en dépendent.. Et la revitalisation des syndicats salariés aussi.(*)

Il nous appartient d'agir en ce sens et de convaincre :

- par la diffusion des informations UFR : « Branche et Vous » sur le site FGA (AO1)
- en participant aux assemblées des syndicats et sections de notre branche,
- en travaillant l'analyse des âges des sections... (en lien avec les développeurs)
- en informant les partants en retraite des journées et formations « passage à la retraite »,
« Bientôt en Retraite », « Accueil des nouveaux retraités », « Complémentaires Santé »,
« Nouveau statut... Nouvelles préoccupations...et revendications... » - « Journée d'étude conviviale pour les nouveaux retraités ».
- en faisant connaître les structures CFDT Retraités et la presse : article de Laurent BERGER : **« La CFDT a besoin de ses militants retraités »** (Fil Bleu n° 241-9/10-2016).

Une note optimiste pour clore ce sujet récurrent : **la donne est en train de bouger...** Les élus, responsables au niveau des régions entendent et parlent des RETRAITES, ils leur font une place dans les structures nouvelles qui se mettent en place. C'est le cas en Normandie.

A nous retraités de demeurer branchés et présents via les UTR et structures FGA.

4/ Plan de travail de l'UFR-FGA 2016-2018 (adressé aux SSR avec la convocation)

Suzanne Fratto rappelle les axes de travail pour la mandature : redonner du sens à notre action syndicale, renforcer le « syndicalisme retraité » européen, respect des personnes et de leur dignité, accès aux soins pour tous et partout, modification du mode d'indexation des pensions ,amélioration des dispositifs de solidarité, action pour le logement dans la proximité, accompagnement de la perte d'autonomie, réponse aux besoins des retraités par une implication dans les UTR, engagement dans les instances ouvertes à la CFDT : ARS-CDCA -CCAS/CIAS-CVS-MSA-VAA, etc... en lien avec les UTR, évaluation de nos pratiques et organisation pour favoriser l'adhésion.

Les échanges s'engagent sur ces différents chapitres et des réponses sont apportées à la SSR Drôme-Ardèche qui a produit un document écrit précis, examiné par le bureau.

Deux points concernent le domaine de la SANTE :

- agir auprès de la Sécurité Sociale pour limiter les dépassements d'honoraires.
- la prise en compte du revenu fiscal de référence de **12000 euros** pour l'instauration d'un **crédit d'impôt de 50%** (maxi 400 e) pour une personne seule en vue de souscrire une complémentaire santé.

Ces propositions seront prises en compte dans le plan de travail définitif.

D'autres ont permis des échanges à clarifier et porter syndicalement au niveau de l'UCR - Cas pour le 5^{ème} paragraphe : limiter l'écart de pension de 1 à 20. Il semble que les règles actuelles de cotisation et de liquidation pour des carrières complètes, aussi bien dans le Privé (à vérifier) que dans le Public contiennent les écarts dans ces limites.

Des inéquités probables sont produites entre les ressortissants de l'un et l'autre régime : une approche syndicale à poser concrètement dans un souci de justice et d'égalité des citoyens salariés et retraités (**).

Mis aux voix des porteurs de mandats, le plan de travail est adopté par « 28 pour » sur 28 mandats trouvés dans l'urne.

5 / Election des membres du bureau pour la mandature 2016-2018

Les militants suivants composent la liste proposée au vote de l'Assemblée.

José AMAR (40) – Michel CHATAIGNER (76) - Gérard CLAUTOUR (85) – Francis DALIGAUT (35) - Suzanne FRATTO (67) – Pierre GERARD (88) Marie-Antoinette HILDT (67) – Thérèse MANGENOT (88) –

La liste est élue à l'unanimité des votants au nombre de 29.

Georges ECKERT (67) et Françoise PIGENEL (88) sont désignés par la FGA.

Le bureau 2016-2018 comporte 10 membres. Il sera complété par la cooptation de volontaires des SSR pour participer aux commissions :

- **SANTE ET DEVELOPPEMENT** : Jacques Leroux, Andrée Pfister, Véronique Malo et Albert Xemaire ont accepté de participer à l'une de ces commissions.

6/ Actualités fédérales

Emmanuel DELETOILE nous fait part de l'organigramme FGA suite à des départs et arrivées de permanents nationaux ; et aussi de nouvelles priorités. Pour toute info utile :

Cf le CFDT : **AGRO** n° 373/octobre 2016/ page 12 : Qui fait Quoi à la FGA-CFDT ?

Une équipe remodelée, chargée de préparer le congrès FGA qui se tiendra à Reims fin novembre 2017.

Les actions et interrogations prégnantes de la période :

- la CAMPAGNE TPE se déroule animée par les URI sous l'impulsion nationale. Les

remontées des régions laissent apparaître une trop faible implication des structures de la FGA. Les résultats sont importants pour la mesure globale de représentativité de la CFDT qui sera établie en mi-juin 2017. Les UTR et SSR doivent apporter leur concours.

- Les mesures d'application de la LOI TRAVAIL. La démarche en cours est positive, avec une forte communication CFDT, bien reçue par les militants à la base : Heures de délégation - Droits syndicaux - Accords dans les entreprises – Inversion de la hiérarchie des normes...
- Des questions en ce qui concerne le poids du syndicalisme et le dialogue social dans les petites entreprises, la réduction du nombre des conventions d'entreprise (160-→10)

Ces éléments montrent l'ampleur du travail syndical à accomplir et la nécessité de former des militants salariés, ce à quoi s'emploie la FGA-CFDT

7/ Intervention de Bernard RUDEAU – membre du bureau de l'UCR, chargé :
- de la Perte d'Autonomie-Dépendance et du Logement -Cadre de vie

Il expose «La politique de l'UCR »- notre Union Confédérale des Retraités CFDT. Il évoque la prévention nécessaire, individuelle et collective, de la perte d'autonomie. Les masses financières en jeu sont importantes 740 millions d'euros et les équilibres budgétaires complexes entre les financeurs : Etat – Départements et autres. Le syndicalisme Retraité doit être présent dans les instances d'orientation et de décision : CDCA-ARS-CARSAT...

La LOI « ASV » du 28/12/2015... De plus en plus nécessaire en raison de l'évolution démographique avec plus de 15% de retraités dont 1,3 million concernés par la perte d'autonomie.

Des besoins nouveaux sont là et la loi est faite pour y répondre :

- logements intermédiaires (Résidences Autonomie ou Services, accueil chez l'habitant – labellisé-, adaptations, isolation, etc...
- Accessibilité de l'habitat, des services, commerces et lieux culturels et publics
- transports, lutte contre l'isolement, y compris en ville (*#de solitude*),
- Aide aux proches « Aidants » avec la notion de répit... (499,90 €/an pour la pause).

L'APA est une **allocation universelle liée aux revenus**, versée aux « ayants droit » en fonction de leur degré de Perte d'Autonomie constaté par le GIR – 6-→1 (Groupe Iso Ressource). Son financement a été revu afin d'augmenter son montant mensuel pour les ressortissants.

La LOI est là, mais c'est un combat pour l'application par les départements sans restriction (*cf : cas 50- 61..*). Les CDCA se mettent en place. Leurs compétences sont définies à l'article 81. Les UTR sont appelées à remonter leurs informations départementales sur les conditions d'installation localement. Il faut se mobiliser, en lien avec les MDPH (Handicapés), les Intersyndicales des retraités et les associations d'usagers pour acter les principes définis dans la loi.

Des informations complètes sur la loi ASV du 28/12/2015 sont contenues dans « Retraité Militant – n° 16-04 d'avril 2016 et suivants pour les décrets d'application.

Le POUVOIR d'ACHAT des RETRAITES. Le 20 septembre a été le début d'une longue bataille pour enclencher le mouvement nécessaire à la ré indexation des retraites sur les salaires, faisant participer les pensions de la croissance nationale. L'UNSA était partie

prenante avec la CFDT.

La PETITION est maintenue en ligne, (*ainsi que l'enquête AIDANTS → fin janvier*).

N'hésitons pas à donner suite...

AUDIT suite au Congrès de Nantes apr le Cabinet ALGOE – indépendant.

Le rendu a été examiné en Bureau et Conseil UCR. En première approche, il ressort que les SSR demeurent des structures d'accueil incontournables pour les nouveaux retraités et quelles doivent s'insérer pleinement dans les UTR. « **Nos revendications sociétales sont locales et interprofessionnelles** » A suivre...

VILLES AMIES des AÎNES – Concept né à Dijon : Pierre-Olivier LEFEBVRE et rejoint par des villes comme Lyon, Rennes, Nantes, Besançon, Bordeaux. VAA travaille sur la question de l'adaptation de l'urbanisme et de l'habitat au vieillissement.

Comment vivre dans une Ville AMIE des Aînés ? L'UCR-CFDT est partenaire VAA.

ÂGE-VILLAGE autre concept où l'UCR est aussi participante. (cf le site en ligne agevillage.fr)

CNSA (Caisse Nationale de Soutien à l'Autonomie) alimentée par le 0,30% Casa, prélevé sur les pensions depuis 2014. L'UCR-CFDT s'insurge entraînant 30% de votes contre le rapport de la CNSA suite aux prélèvements à d'autres fins de fonds destinés à prévenir la perte d'autonomie.

- 50 Millions prélevés en 2015 : aide aux départements en déficit/RSA et Cot. des chômeurs,

En final, au nom de l'UCR, Bernard RUDEAU, engage les participants, l'UFR et toutes les SSR à poursuivre l'action syndicale de façon vigilante. La loi, c'est bien nous l'avons voulue. L'application reste à maîtriser, nous devons nous y engager et pour cela nous développer.

Notre secrétaire invite ensuite Emmanuel DELETOILE à conclure notre fertile assemblée. Il dit sa satisfaction de constater la présence de « jeunes retraité(e)s à l'AG et l'ouverture des débats à de nombreux sujets sociétaux, non exclusivement centrés sur « les âgés ». Il se dit participant à nos côtés dans la formulation des revendications qui sont les nôtres, en particulier pour les échanges avec les syndicats des salariés FGA. « *Comptez sur moi pour dire partout les idées que vous portez* »

Michel CHATAIGNER, secrétaire de séance

(*) **Observation en Drôme –Ardèche** – En 2009, création de la SSR-AGRO, avec transfert d'une cinquantaine de cotisants retraités au SGA qui compte 424 adhérents ; soit un solde ~ 375.

Un plan de développement est programmé par le SGA. En 2016, il compte 500 adhérents et la SSR 62 cotisants.

La création de la SSR a créé le sursaut. Le SGA s'en trouve renouvelé dans sa composante, avec une adhésion supérieure : **une dynamique et un effet levier améliorés.**

(**) **Vers une équité entre régimes de retraites en France** – une note de l'OCDE tombée le 5 décembre 2016, le recommande. Analysons et parlons-en **sans tabou**, dans un but, de justice et d'égalité de citoyens salariés et retraités.

En question : (*développé à l'AG*)

- Le rapport COTISATIONS/ PRESTATION.

Les cotisations sont calculées sur 2 assiettes pour le régime général et 1 seule (?) pour le public. Pour un même niveau de rémunération sont-elles équivalentes ?

Les prestations retraites sont assises sur le SAM des 25 meilleurs années pour la retraite de base au RG et sur la **somme des points acquis** tout au long de la carrière pour la retraite complémentaire. Le régime public prend en compte la rétribution des 6 derniers mois (parfois améliorée). Est-ce équitable (**et tenable**) en période de vaches maigres, sachant que dans ce cas, la pension est calculée sur des bases supérieures à celles cotisées au long de la carrière ?

Une analyse **des taux de rendement, complexe sans aucun doute**, peut éclairer cette question (voire étude OCDE).

- La PENSION de REVERSION dans le PRIVE et le PUBLIC Modes- égalité– justice(!).
- **Et la cotisation de 1% prélevée sur les « retraites complémentaires », seulement.**

Congrès UFR Résolution Générale

L'UFR /FGA fait sienne les engagements de la Résolution Générale de l'UCR votée au Congrès de NANTES en Mai 2015.

C'est pour ces raisons que L'UFR /FGA mettra tout en œuvre pour redonner du sens à notre action syndicale :

Les inquiétudes et les mécontentements favorisent le populisme, le repli sur soi ou le rejet de l'autre nous devons donc rester attentif à ces réactions et apporter tout éclaircissement nécessaire, afin de redonner un sens nouveau à la cohésion sociale et au vivre ensemble dans une solidarité intergénérationnelle.

L'UFR/FGA prendra sa part et participera activement à toutes actions menant à un renforcement du syndicalisme retraités européen.

Redonner du sens à l'Europe garant de la paix, et nous sommes bien placé pour savoir combien cela est important. C'est pour cela qu'il faut maintenant et plus que jamais participer à la construction d'une Europe sociale, afin de redonner confiance dans les institutions européennes et nous soutiendrons la FERPA dans toutes les actions qu'elle entreprendra. Il est important également que les retraités prennent part dans la lutte contre les dérèglements climatiques, la transition énergétique et la dégradation de la biodiversité. Nous devons obtenir plus d'aide dans le cadre des travaux de transition énergétique, afin que personnes ne soit exclus.

L'UFR/FGA restera attentive à tout ce qui pourrait entraver le respect des personnes et de leur dignité.

Redonner du sens au respect des personnes, c'est promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est salaire égal à travail égal, sinon cette persistance à l'inégalité donnera des droits à retraites par des pensions plus faibles .C'est accompagner les personnes qui perdent leur autonomie par la diminution progressive de leurs capacités physiques, psychologique ou cognitive. C'est militer pour offrir des traitements pouvant soulager la douleur et la souffrance. Redonner du sens au respect c'est également permettre à chacun de finir sa vie dignement, c'est respecter la volonté des personnes en fin de vie, surtout quand elle est exprimée dans une volonté anticipé.

L'UFR/FGA milite et s'engage dans toutes actions nécessaires pour que l'accès aux soins de qualité soit un droit pour tous et partout.

La prise en charge de la santé se dégrade de plus en plus et l'accès aux soins médicaux est de plus en plus difficile en raison de la désertification médicale dans le milieu rural et dans les agglomérations à forte densité de population, le coût des complémentaires santé et des dépassements d'honoraires sont des freins à l'accès à la santé. Il faut une prise en charge de la complémentaire santé pour les basses pensions et en fonction du revenu fiscal de référence, avec instauration d'un crédit d'impôt. (Crédit d'impôt de 50%, plafonné à 400€, pour un RFR de 12 000€ et moins). Concernant les dépassements d'honoraires, nous demandons que la sécurité sociale et la MSA soient plus interventionnistes pour limiter le nombre de dépassements d'honoraires trop abusifs. Il est important de faire un effort sur la prévention, ce qui permettra de mieux anticiper les difficultés de santé à venir pour les personnes âgées.

L'UFR/FGA demande qu'une corrélation soit établie entre l'évolution des pensions et celle des salaires.

Le mode d'indexation des pensions sur les salaires, dans cette période de faible inflation, induira à terme une baisse significative de niveau de vie des retraités par rapport à celui des salariés. Les retraités ne doivent pas être exclus de la redistribution de la production de richesse de notre pays. Un droit nouveau d'indexation des pensions sur les salaires doit être acquis, si l'on veut éviter une paupérisation générale

des retraités. La revalorisation des basses pensions reste notre priorité revendicative et doit continuer à nous mobiliser.

L'UFR /FGA exige une amélioration des dispositifs de solidarité.

Des dispositifs de solidarité existent au sein du système de retraite pour augmenter les droits de retraite : il faut les améliorer. C'est l'objet de notre revendication : pension totale à carrière complète au moins égale au smic net. Il s'agit pour cela à la fois de revaloriser le minimum contributif servi par le régime de base et à la fois d'instituer un minimum dans la part des retraites complémentaires. La pauvreté chez les retraités reste un problème préoccupant. Un retraité pauvre au moment de sa retraite le reste jusqu'à la fin de ses jours et cela est d'autant plus vrais dans le milieu agro-alimentaire.

L'UFR/FGA veut agir pour le logement dans la proximité.

Notre résolution consacre une part de notre engagement sur l'habitat pour améliorer la qualité de vie. Outre les considérations des coûts de loyer et charges locatives, le logement constitue un enjeu majeur tant sur la question de la perte d'autonomie qu'il faut savoir anticiper que sur la question de rénovation et d'économie d'énergie. Ce constat nous amène à revendiquer une amélioration des aides d'adaptation des logements. Nous revendiquons également des mesures favorisant la mobilité résidentielle, notamment le relogement possible à des coûts locatifs incitatifs et ces demandes nous devons impérativement les transmettre à l'UCR par notre engagement auprès des UTR.

L'UFR/FGA reste sensibiliser à l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Nous devons travailler plus activement sur notre action concernant les EHPAD, afin que ce qui devait être le second volet du plan vieillissement soit également mis en chantier, en particulier pour la diminution du reste à charge pour les résidents et leur famille et pour cela nos conseillers doivent intervenir régulièrement à ce sujet lors des conseils de l'UCR.

L'UFR/FGA veut être acteur du changement et répondre aux attentes des retraités.

Pour cela, nous devons situer notre action dans une dimension sociale et sociétale repensée, basé sur un mode de fonctionnement flexible, en réseau ou chacun joue la transparence, en partant du plus près du terrain. Pour y parvenir nous devons modifier radicalement nos pratiques d'organisation, nos priorités et repenser les missions des responsables des SSR et nous engager d'avantage dans les UTR.

L'UFR /FGA ira représenter les usagers chaque fois que c'est possible.

Notre reconnaissance passera également par notre capacité et la compétence des militants à représenter les usagers dans toutes les instances dans lesquels une présence nous est possible par le biais des UTR ou par notre Fédération. Comme les ARS, les CODERPA, CCAS/CIAS les CVS, la MSA, LA VILLE AMIE DES AINES etc. Cela passe par la formation des militants qui accède à ses postes. Car ces fonctions engagent la responsabilité de l'UFR/FGA de l'UCR et de la CFDT.

L'UFR /FGA s'engage à évaluer ces pratiques et son organisation, afin de favoriser l'adhésion.

Notre action ne sera reconnue que si elle est connue, c'est pour cette raison que nous devons continuer à valoriser les actions et les résultats obtenus entre autre sur le site internet et dans le journal Branche et Vous UFR/FGA ainsi que tant le revue AGRO. Nous devons également promouvoir la convivialité et le loisir afin d'aider les retraités à ne pas s'isoler. Mais le principal vecteur de développement est et restera la continuité de l'adhésion à l'occasion des départs en retraites , mais il évident que cela ne suffit pas il nous faut proposer tous les services qui favorisent l'adhésion et la fidélisation , complémentaire santé, réponse à la carte, aide au départ à la retraite, défense juridique sur les aspect de protection sociale, carte cezam , loisirs et il faut que nous

travaillions main dans la main avec les syndicats de salariés de la FGA ,nous faire connaître et reconnaître par eux. Notre présent sera leur futur.

Voilà l'ensemble des défis qui nous attendent pour cette nouvelle mandature. Défis que nous saurons relever, animés par nos valeurs et nos convictions qui sont également celle de notre Confédération CFDT/RETRAITES, et celle de la Confédération CFDT.